



## Ki Tétse, Eloul (96)

וּבְקִרְתָּהּ אֶת אֲבִיהָ וְאֶת אִמָּהּ יָרַח יָמִים (כא. ג.)

« Elle pleurera son père et sa mère » (21,13)

Le Sifri rapporte deux avis à ce sujet : Selon Rabbi Eliézer: son père et sa mère véritables; selon Rabbi Akiva : il s'agit du culte idolâtre. Pourquoi est-il nécessaire d'offrir à cette femme un mois pour pleurer ses croyances idolâtres ? Le Rav **Mordéhaï Miller** enseigne: Le jugement humain est extrêmement influençable, chacun étant prisonnier de postulats personnels. Du fait de cette réalité, la Torah exige que la prisonnière consacre un mois entier de sa vie à faire le deuil de ses anciennes croyances, car il est particulièrement difficile de retirer nos habitudes et affirmations inculqués depuis notre plus tendre enfance. Cette jeune femme disposait ainsi d'un mois pour procéder à un examen de conscience et à une révision de toutes ses convictions initiales. C'est la raison pour laquelle nos Sages mettent en relation ce mois de méditation avec celui d'Eloul, période consacrée à l'introspection. A la fin de chaque année, D. nous offre ainsi la possibilité de réaliser une autocritique profonde, au cours de laquelle nous devons passer en revue l'ensemble de nos actes et toute notre conduite, afin de déraciner les mauvaises convictions profondément installées dans notre esprit. A l'image de la captive qui pleure sa vie passée qu'elle abandonne à jamais pour se préparer à devenir juive, nous devons en faire de même en faisant Téhouva sur le passé et en devenant alors un juif parfait.

### *Aux Délices de la Torah*

לֹא תִלְבַּשׁ שְׂעֵטָנוּ צָמָר וּפְשָׁתִים יַחְדָּו (כב. יא)

« Tu ne te revêtiras pas de fibres combinés, laine et lin ensemble » (22,11)

« Un vêtement fait d'un mélange de fibres ne montera pas sur toi » (Kédochim 19,19)

Il est fait allusion à la Mitsva du **Chaatzet** : l'interdiction de porter un habit composé de lin et de laine. Le **Rikanti** commente le terme : chaatnez (שְׂעֵטָנוּ), comme étant composé de deux mots : « Satan » (שָׂטָן) et « Oz » (עֹז). Le Satan fait référence au yétser ara, et « oz » à : puissant, force. Le Rikanti explique que lorsqu'un juif porte du chaatnez, il donne davantage de puissance au yétser ara, il est plus susceptible de fauter, et c'est nuisible à sa santé spirituelle. Caïn et Evel : deux opposés. Caïn présenta du produit de la terre une offrande à Hachem ; les Sages disent : il s'agissait de graines

de lin. Evel offrit de son côté des premiers-nés de son bétail, de leurs parties grasses et donc de la laine. C'est la raison pour laquelle la Torah interdit les mélanges de lin et de laine ... ainsi parla Hachem : Il ne convient pas que l'offrande du fauteur se mêle à celle de l'innocent. C'est pourquoi ce mélange fut interdit.

*Midrach Tan'houma, Béréchit chap.9*

**Rabbénou Béhayé (Kédochim)** enseigne : Lorsqu'un homme associe ici-bas deux éléments de la même espèce, il fait régner la paix dans les Cieux, car les forces supérieures peuvent alors achever leur mission convenablement ; mais celui qui mêle des espèces différentes ici-bas, il génère l'inverse de la paix, car il mélange les forces supérieures, les annule et les empêche ainsi d'accomplir leur mission. Comme les deux premiers-nés de l'humanité [Caïn et Evel] approchèrent des sacrifices de laine [le bétail] et de lin, c'est la raison pour laquelle l'assemblage de ces deux matières nous a été interdit. L'union de ces deux hommes issus d'une même famille n'a pas été favorable, car il s'agissait d'un mélange de forces opposées, suscitant l'inverse de la paix. La fin de leur histoire en établit d'ailleurs la preuve : l'un assassina son frère, et ces deux hommes furent finalement perdus.

Le **Choulhan Aroukh** fait allusion à cela puisque les Halakhot concernant le Chaatnez commencent au chapitre (siman) **298**, qui s'écrit en hébreu : רִצָּח (rotséah, un meurtrier) [Yoré Déa 298]. Le **Ben Ich Haï** écrit que la Mitsva de Chaatnez nous met en garde contre le mélange de bien et de mal. Il ne s'agit pas de ceux qui progressent à leurs rythmes ou de ceux qui négligent une partie de la Torah par faiblesse ou difficulté. Il s'agit là de gens qui fabriquent une idéologie selon laquelle il faut certaines Mitsvot et il ne faut pas d'autres Mitsvot. Pour ne pas se sentir mal de ne faire qu'une partie de la Torah, ils préfèrent la déformer et tromper les autres. C'est ce chemin erroné que la Torah nous prévient de ne pas suivre.

וְשִׂמְחָה אֶת אִשְׁתּוֹ אֲשֶׁר לָקַח (כד. ה)

« Il rendra heureuse la femme qu'il a épousée » (24,5)

Le Rav **Chlomo Zalman Auerbach zatsal** disait avant chaque mariage au Hatan, que cette obligation de la Torah est valable à tout moment de la vie du couple. A chaque fois que nous rendons

heureuse notre femme, nous accomplissons une Mitsva de la Torah, et en plus de cela nous permettons, d'amener sur nous la Présence Divine, comme il est écrit : Lorsqu'un homme et une femme vivent en harmonie, ils méritent que la Présence Divine réside parmi eux (guémara Sota 17a). En ce sens, le géant en Torah : le **Steïpler zatsal**, a dit : Si tu sais passer un moment avec ta femme, tu peux être sûr que D. sera à vos côtés, et aussi d'attirer sur nous un torrent de bénédictions, comme nos Sages l'enseignent : Un homme doit toujours faire très attention au respect de son épouse car la bénédiction ne règne dans la maison que grâce à elle. (guémara Baba Métsia 59a). A l'image d'un ustensile qui va garder la pluie qui tombe, la femme heureuse permet à l'homme d'éviter que les bénédictions lui filent entre les mains. Nos Sages ont enseigné : La femme, c'est son mari qui doit la réjouir (guémara Kidouchin 34b) : c'est au mari d'utiliser sa sagesse et son intelligence pour faire régner la paix et la joie dans son foyer. Il ne doit pas attendre de sa femme qu'elle le réjouisse par ses actes ou ses paroles, car c'est son rôle essentiel à lui d'être l'investigateur et le vecteur de la joie et de la paix. Sa femme, quant à elle, doit en être le réceptacle.

*Rabbi Na'hman de Breslev*

### Eloul, Téchouva

Celui qui fait Téchouva se sauve non seulement lui-même, mais en purifiant son âme, il sauve également toutes les générations à venir qui sont liées à son âme. Ainsi, sa Téchouva va en arrière pour corriger ses mauvais comportements, et en avant pour redresser la route vers le futur de ses enfants et des générations à venir.

*Sfat Emet*

« **Écarte-toi du mal et fais le bien** » (Téhilim 34,15)  
Lorsque l'on souhaite faire des bonnes choses, le mauvais penchant se présente avec les montagnes de fautes qu'on a commises, non pas pour qu'on s'en repente, mais plutôt pour décourager, refroidir l'homme de réaliser la bonne action. Ainsi, «écarte-toi du mal», ne considère pas le mal que tu as commis, « et fais le bien » comme si tu n'avais jamais fauté.

*Le Beit Avraham*

La guémara (Yoma 21b) rapporte que cinq choses étaient présentes dans le premier Temple, mais pas dans le deuxième. L'une d'elles était le fait que la Présence Divine n'est pas revenue. Nos Sages (guémara Roch Hachana 31a, Rachi) enseignent que ce fut à contrecœur que la Présence Divine quitta le Temple, car Hachem espérait toujours voir le peuple juif faire Téchouva. En effet, la

Chéhina ne disparut pas brusquement mais se retira en dix étapes, montrant clairement qu'elle reculait de plus en plus loin du Temple, tout en attendant le moindre sentiment de notre repentir pour y revenir. En réalité Hachem n'a jamais totalement quitté le Temple, mais les fautes des juifs ont conduit à un tel éloignement de Lui, que la dissimulation de la présence Divine peut nous sembler comme s'Il est totalement absent, on ne ressent presque plus sa proximité par rapport à avant. La Téchouva, c'est abattre toutes les séparations qui nous éloignent de D. à cause de nos fautes, c'est ainsi notre façon de proclamer à Hachem : « La seule chose qui compte pour nous, c'est le rayonnement de Ta face » (midrach Téhilim 80). *Aux Délices de la Torah*

### Halakha :

On a l'usage de sonner du Chopar pendant un mois, certains commencent le deuxième jour de Roche Hodèche, et on sonne après la prière du matin, à l'exception de la veille de Roche Hachanah, ce jour, on interrompt pour faire une distinction entre les sonneries facultatives et les sonneries obligatoires. Le but des sonneries pendant ce mois est de permettre aux Bnei Israël de faire Téchouva.

*Abrégé du Choulkan Aroukh volume 2*

***Dicton :** Etre patient amène souvent de l'amertume, mais les fruits de la patience sont doux comme le miel.*

*Simhale*

### **שבת שלום**

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה גי'וזת בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל. זרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת, מרים ברכה בת מלכה ואריה יעקב בן חוה. לעילוי נשמת: גינט מסעודה בת גיולי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל.

Yossef Germon Kollé Aix les bains  
germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollé

www.kollel-aixlesbains.fr